



**DELIBERATION n° 14 - 2016**  
**En date du 07 Avril 2016**  
**Portant sur une convention avec Limoges Métropole**  
**pour la mise à disposition du matériel de viabilisation**  
**hivernale**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 07 Avril 2016 à 20H00 selon convocation en date du 30 Mars 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Anne Sophie DUBREUIL étant désignée secrétaire de séance.

**Sont présents** : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie  
Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Ayant donné procuration : Mme CARRILLO Martine pouvoir donné à Mme AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Mme THIBAUD – GUILLON Claude pouvoir donné à Mr GAILLARD André.

- **Absent** : Mme De PAIVA Régine
- **Absents excusés** : Mr Manuel VERGER, Mmes CARRILLO Martine et THIBAUD – GUILLON Claude

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 23 |
| Nombre de membres présents    | 19 |
| Nombre de suffrages exprimés  | 21 |
| Votes pour                    | 21 |
| Vote contre                   | 0  |
| Abstention                    | 0  |

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence voirie à Limoges métropole cette dernière a procédé à l'acquisition de divers engins et matériels qui peuvent être utilisés dans le cadre de la compétence **viabilité hivernale** (qui reste une compétence communale).

Pour ce faire il convient de passer une convention de mise à disposition de ce matériel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mr le maire à signer la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue d'utiliser divers matériels et engins pour assurer la compétence hivernale
- D'autoriser Mr le maire à signer toutes les décisions susceptibles d'être prises en cours de convention afin d'en assurer le bon déroulement et de respecter l'évolution des textes réglementaires.
- D'une manière générale de donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 07 Avril 2016

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 12 Avril 2016

Transmis en préfecture le 12 Avril 2016

